

OBJECTIF(S)

- Comprendre et maîtriser les dispositions LOI CLIMAT qui impactent la transaction
- Maîtriser les interactions entre les différents métiers
- Savoir expliquer et conseiller ses vendeurs et ses acquéreurs
- Intégrer les problématiques à ses estimations et ses négociations

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Négociateurs, agents commerciaux, managers transaction, chefs d'agence

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en immobilier, bâtiment et gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

I - CADRE GÉNÉRAL

- La calendrier loi climat et ses répercussions sur la transaction
- 3 types de bien, 3 approches : Individuel, monopropriété, situé en copropriété
- Une « passoire thermique » qu'est-ce que c'est ? Savoir l'expliquer à ses vendeurs
- L'opposabilité du DPE: qu'est-ce que cela engendre vis-à-vis de l'acquéreur ?

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Nouvel état des risques et pollution – Dispositions et contour – Remise à la première visite
- Carnet d'information du logement
- Les obligations d'affichage

III - DISPOSITIONS IMPACTANT L'ESTIMATION ET L'INFORMATION À L'ACQUÉREUR

- Audit Energie
 - Pour qui et quand ? Procédure ? Remise à l'acquéreur
 - Qui le fait ? coût ? garanties ? modalités
 - Comprendre la différence entre l'audit et les recommandations du DPE
 - Impact sur l'estimation
- Les obligations d'informations qui toucheront les lots en copropriété
 - Remise des prescriptions du PPT
 - Calendrier du PPT selon les tailles de copropriété
 - Fonds travaux spécifique
 - Cas pratique d'un lot en copro et de l'ensemble des informations à délivrer aujourd'hui et à terme

- Impact sur l'estimation
- Vente et estimation de lots à destination locative
 - Lot occupé, lot vide avec achat à but locatif
 - Impact sur l'estimation
 - Devoir de conseil à l'acquéreur (gel des loyers et calendrier loi climat)

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À REMETTRE ET DES ÉCHÉANCES



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap